

Formation du 14 janvier 2013

PEDAGOGIE EN SEGPA SUR LE CHAMP VDM



Organisation de la journée

- 9h00 - 09h 15 : accueil
- 09h15 à 10h30 : Qui sont nos élèves de SEGPA ?
- 10h30 à 10h40 : Pause
- 10h40 à 12h00 : Qu'est-ce que la pédagogie de projet ? et Présentation des intelligences multiples
- 12h00 à 13h30 : Pause déjeuner
- 13h30 à 15h00 : Présentation et échanges concernant les pratiques sur le Champ VDM.
- 15h00 à 15h10 : Pause
- 15h10 à 16h15 : Les PIF, les PPS et l'orientation de nos élèves.
- 16h15 à 16h30 : Bilan



Qui sont nos élèves de SEGPA / EREA ?

extraits de la circulaire n° 2006-139 du 29/08/06

- « **Ce sont des élèves présentant des difficultés graves et durables auxquelles n'ont pu remédier les actions de prévention, d'aide et de soutien et l'allongement des cycles.**
- Ces élèves ne maîtrisent pas toutes les compétences et connaissances définies dans le socle commun attendues à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux et présentent à fortiori des lacunes importantes dans l'acquisition de celles prévues à l'issue du cycle des approfondissements »



Les procédures d'orientation à l'issue de l'école primaire

- Elles sont déclinées dans la circulaire **2006-139**
- Dès le CM1, le conseil des maîtres envisage les modalités de poursuite de la scolarité en Segpa ou en Erea et informe la famille de cette orientation possible.
- Au cours du CM2, l'équipe éducative constitue le dossier et le transmet à l'IEN pour saisine de la CDOEASD, commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré. Les parents en sont informés et peuvent participer à la commission.



Les procédures d'orientation à l'issue de l'école primaire (suite)

- C'est l'Inspecteur d'académie qui valide l'orientation après avis de la CDOEASD,.
- Les élèves handicapés peuvent être orientés en Segpa dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation. C'est alors la **CDA**, commission des droits et de l'autonomie, qui **notifie l'orientation**.
- **L'Inspecteur d'académie affecte** ensuite les élèves dans une Segpa ou à l'Erea.



Les élèves qui ne sont pas concernés par une orientation en Segpa / Erea

- **Ceux qui seraient orientés « au seul titre de troubles du comportement ou au seul titre de difficultés directement liées à la compréhension de la langue française »**
- **Ceux pouvant « tirer profit des dispositifs de remise à niveau du collège » (type PPRE)**



Les Segpa / Erea peuvent donc accueillir :

- **les élèves présentant des potentialités d'apprentissage avec un retard scolaire de 1 à 2 ans qui ne maîtrisent pas toutes les compétences de fin de cycle II ou qui présentent des lacunes importantes dans les acquis de fin de cycle III.**



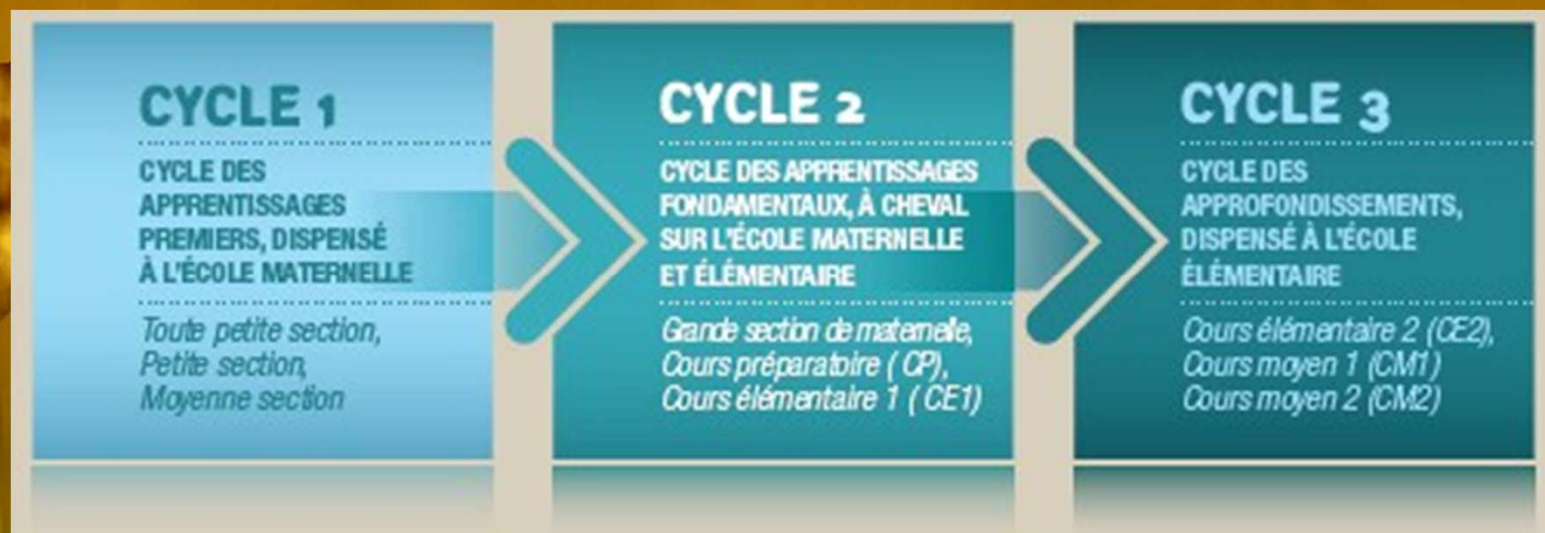
Les élèves de SEGPA ont au moins un cycle de retard

Les cycles de l'école primaire

- **Cycle 1** : cycle d'apprentissages premiers (petite et moyenne section de maternelle)

Cycle 2 : cycle des apprentissages fondamentaux (grande section de maternelle, CP et CE1)

Cycle 3 : cycle des approfondissements (CE2, CM1, CM2)



Les circulaires

- Circulaire n°2006-139 du 29-08-2006 relative aux EGPA
- Circulaire n° 2009-060 du 24-4-2009 relative aux Orientations pédagogiques pour les enseignements généraux et professionnels adaptés dans le second degré
(complète la circulaire n°2006-139 du 29 août 2006 et **annule** et **remplace** la circulaire n°98-129 du 19 juin 1998 et la note de service n°98-128 du 19 juin 1998.)
- Circulaire n° 2008-092 DU 11-7-2008 relative au Parcours de découverte des métiers et des formations (PDMF) dans le cadre de l'Orientation



Ce sont donc des élèves qui ont...

des difficultés,

- POUR APPRENDRE,
- POUR MEMORISER,
- POUR TRANSFERER,
- POUR REINVESTIR,



L'élève scolarisé en EGPA est avant tout un collégien.

« Le collège dispense à chaque élève, sans distinction, une formation dont le premier objectif est l'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences »



- C'est pourquoi il ne faudrait pas considérer un élève uniquement comme un élève en difficulté. Car une telle représentation de l'élève n'incline pas à observer des réussites et à reconnaître des domaines de compétences.

Or un élève de EGPA a

- **des compétences,**
- **des connaissances,**
- **des potentialités.**

Principe d'éducabilité: tout sujet possède en lui une dynamique d'apprentissage possible.

- Le public des EGPA est capable d'apprendre et de réussir, mais pas dans n'importe quelles conditions.
- Le connaître, c'est connaître son passé scolaire et c'est s'efforcer de lui proposer des situations de réussite pour des objectifs comparables à ceux proposés aux autres élèves du collège.
- Le PIF est un outil important.
- **ADAPTATION DE SON ENSEIGNEMENT**

1. Une prise en charge personnalisée des élèves

Une des missions essentielles des enseignants est donc de créer un climat de confiance et un contexte pédagogique stimulant qui permettent à chaque élève

• de retrouver l'estime de soi

et

• de renouer avec la réussite scolaire.



I - Principes d'organisation pédagogique

Les démarches pédagogiques utilisées *prennent en compte* les difficultés rencontrées par chaque élève et *s'appuient sur ses* potentialités pour l'aider

🌀 à construire

et

🌀 à réaliser son projet de formation.



Fin de la première partie

Pause





Qu'est-ce que la pédagogie de projet ?



EXTRAIT DU FILM DE LAURENCE DOUMIC SECTION ENFANTS SAUVAGES

❖ Les sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) accueillent des enfants en situation d'échec scolaire. Dans un collège de La Courneuve, un professeur de français chargé d'une de ces classes, décide d'initier ses élèves au théâtre afin de les aider à sortir d'eux-mêmes et de les ouvrir au monde. Il fait appel à un comédien, également metteur en scène, qui, tout en étant ferme sur le travail et la discipline, tout en comprenant le mal-être des enfants, les séduit et les convainc qu'il y a un au-delà de la cité, qu'ils peuvent réussir, qu'au-delà de la pièce qu'ils montent ensemble, le théâtre leur permettra de s'affirmer, de prendre confiance en eux et de supporter l'insupportable : le regard d'autrui. [lien](#)

LES PROJETS

- ❖ Les projets de formation
- ❖ La conduite de projet
- ❖ Les projets européens Comenius

LES INTELLIGENCES MULTIPLES

- ❖ Curieusement, comme le remarque **Howard Gardner**, un bon moyen d'identifier les intelligences les plus développées chez des élèves est souvent l'observation de leur comportement transgressif.
- ❖ L'élève bavard a sans doute une forte intelligence *verbale / linguistique* ;
- ❖ le rêveur ou l'artiste possède peut-être une intelligence *visuelle / spatiale* bien développée à solliciter
- ❖ Un élève agité pourra indiquer une possible intelligence *corporelle / kinesthésique* forte.

LES DIFFÉRENTES FORMES D'INTELLIGENCES MULTIPLES

- ❖ L'intelligence *verbale / linguistique*
- ❖ L'intelligence *musicale / rythmique*
- ❖ L'intelligence *corporelle / kinesthésique*
- ❖ L'intelligence *visuelle / spatiale*
- ❖ L'intelligence *logique / mathématique*
- ❖ L'intelligence *interpersonnelle*
- ❖ L'intelligence *intrapersonnelle*
- ❖ L'intelligence *naturaliste*

Lien



Fin de la deuxième partie

Pause déjeuner

Vente Distribution Magasinage



**QUAI
DE
DECHAR
GEMENT**

POLE MAGASINAGE

Espace pédagogique

- Déballage
- Préparation commande
- Expédition

STOCKAGE

POLE VENTE

Espace pédagogique

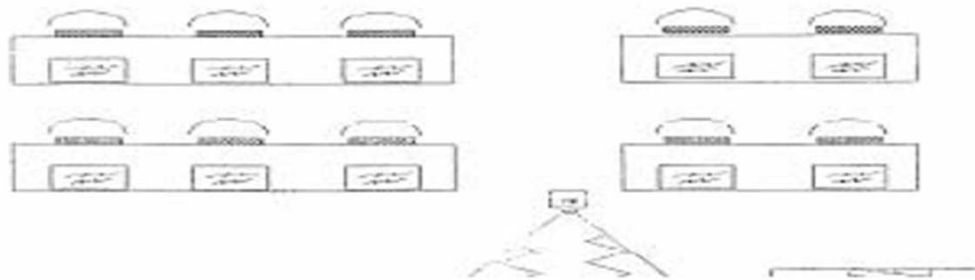
Espace accueil client

Comptoir – caisse

Rayonnages – Vitrine

Table d'emballage

SALLE DE COURS



La démarche de découverte du champ professionnel

Objectifs spécifiques / niveau de classe

En 4^{ème}

- Découverte des métiers du champ VDM, de leur environnement et des formations afférentes
- Exploration d'activités de certaines domaines liés aux métiers
- Processus de recherche de stages de découverte en entreprise

En 3^{ème}

- Réalisations concrètes dans différents domaines d'activités du champ
- Découverte approfondie des activités et de leur environnement professionnel organisationnel, économique
- Stages en entreprise en lien avec le projet personnel d'orientation
- Découverte des formations en LP, CFA...



Repérage d'activités qui peuvent faire l'objet de projet techniques

Deux domaines d'activités

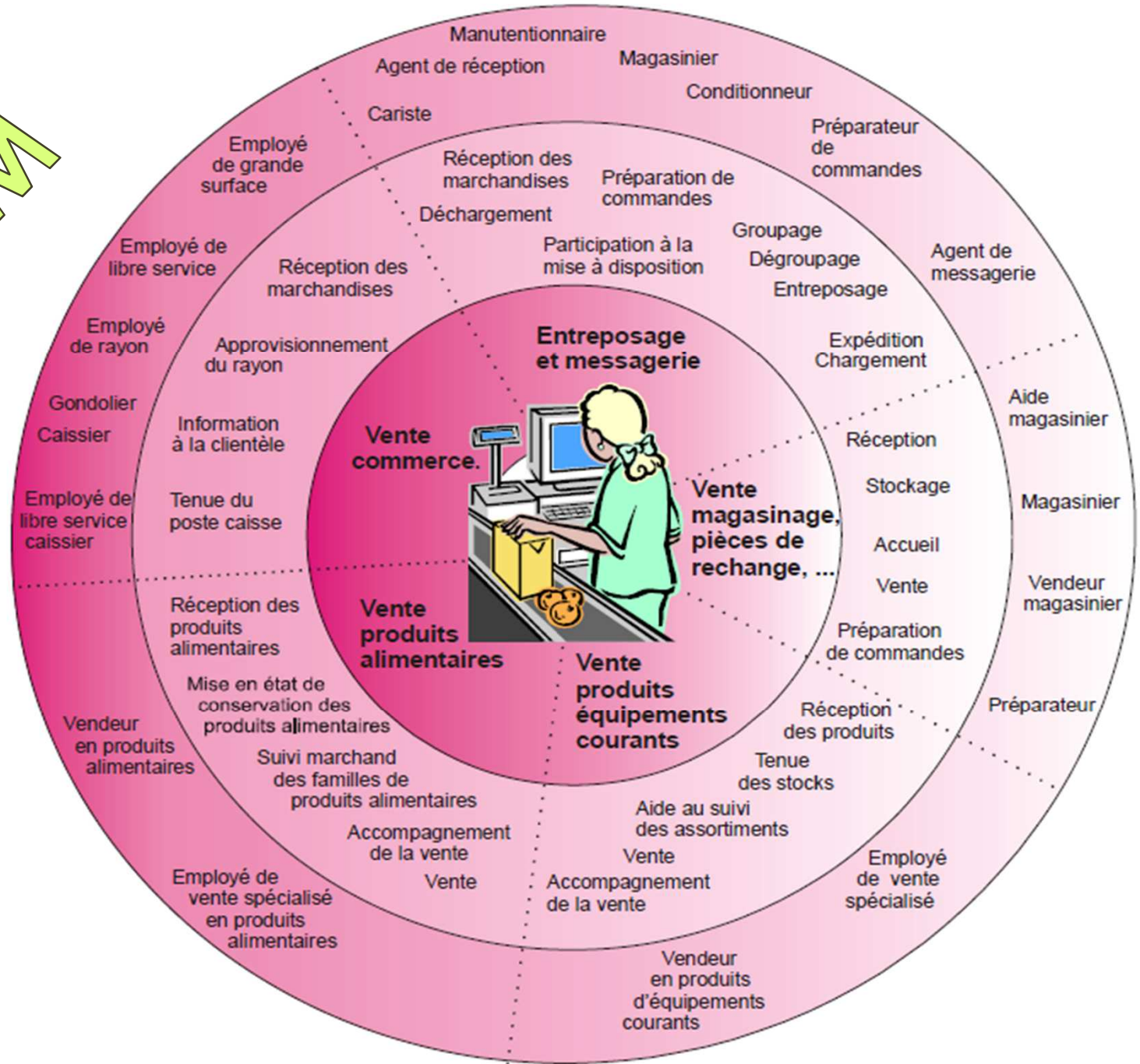
Vente et commerce de produits
alimentaires et équipements
courants,
commerces multi-spécialités,
commerces spécialisés

Magasinage
et
Logistique

CAP visés

CAP Employé de Vente spécialisée (produits alimentaires)
CAP Employé de vente spécialisée (produits d'équipement courant)
CAP Employé de Commerce multi-spécialités
CAP Agent d'Entreposage et de Messagerie
CAP Magasinier en pièces de rechange et d'équipement automobile

VDM



La vente et la distribution

Domaine		Activités	
1	Vente	1	Approvisionner le rayon : transfert des produits de la réserve aux rayons, rangement, remplissage des rayons, stocks,
		2	Etiqueter les produits
		3	Mettre en valeur les produits
		4	Appliquer les règles d'hygiène et de conservation des produits
		5	Maintenir le rayon en état de propreté
		6	Gérer les stocks
		7	Mettre en œuvre une démarche de vente (accueil des clients, recherche des besoins, argumentation, conclusion de la vente, documents de vente)
		8	Encaisser et tenir la caisse
		9	Participer à la promotion des ventes
		10	Mettre en œuvre une démarche de sécurité (des biens et des personnes)

Cf. document dossier

Le magasinage

Domaine		Activités	
2	Magasinage	11	Décharger et réceptionner des marchandises
		12	Grouper-dégrouper, entreposer les marchandises (tri, orientation, codification, rangement physique des produits)
		13	Gérer les stocks (saisie des quantités, comptage, maintien en état)
		14	Préparer les commandes clients (prise en charge de la commande, déstockage, acheminement vers la zone de conditionnement)
		15	Manutentionner
		16	Expédier, charger, participer à la mise à disposition des produits
		17	Mettre en œuvre une démarche de sécurité (prise en compte des règles relatives à la sécurité des locaux, des équipements et des produits, respect des consignes relatives aux gestes et postures de travail)

Cf. document dossier

Mise en valeur des produits
(cf projet 3)

S1.01 Les méthodes de vente
S1.03 Les métiers de la vente
S2.03 La signalétique
S2.08 La mise en valeur des produits
S2.09 L'ambiance du PDV
Etc....

Compétences du socle commun

- C1.01
- C3
- C4.02
- C6.04

Stratégie globale de l'enseignant dans le cadre
du thème de la mise en valeur des produits

PDV de produits de
consommation courante

Approche de découverte
professionnelle

Amener les élèves à observer la mise en valeur
des produits dans un contexte local donné

Analyse des éléments
observés les élèves

Exploitation de ressources
documentaires

**Les élèves sont
en mesure de:**

1. Dégager les principes relatifs à
la mise en valeur des produits

2. Procéder à une réalisation concrète
de mise en valeur de produits

Stratégie détaillée de l'enseignant dans le cadre du thème de la mise en valeur des produits

Etapas	Stratégie pédagogique
1. Préparation de la visite du marché du quartier	Recherche des principaux éléments à observer Questionnement collectif à partir de supports Grilles d'observation d'un étal de marché
2. Visite avec des grilles d'observation	Observation par les élèves d'un étal de marché Les grilles d'observation sont complétées individuellement
3. Synthèse des observations	Synthèse collective à partir des observations présentées par chaque binôme en vue de dégager les principes et facteurs de la mise en valeur de produits
4. Réalisation de la mise en valeur	Mise en situation : A partir d'un thème d'actualité (noël, Halloween,) réalisation en binôme de paniers garnis (fruits et/ou légumes)
5. Découverte des métiers de vendeur	A partir de ressources vidéo, Internet, rechercher des informations relatives aux activités du métier de vendeur
6. Prolongements possibles	Analyse d'une vitrine, d'un point de vente...

Enseignement en SEGPA - Préparation à l'accès à une formation professionnelle

Champ professionnel « Vente – Distribution - Magasinage »

Exemple de séquences pédagogiques

Exemples de projets techniques



Echanges sur les pratiques



PAUSE

Le Projet Individuel de Formation et Orientation

- ▶ Alors que le projet individuel de formation est propre aux collégiens scolarisés en Segpa et relève de mesures d'individualisation de leur formation, pour tenir compte de leurs difficultés et besoins particuliers, le projet personnel d'orientation de ces élèves relève du droit commun.




Le projet individuel de formation caractérise les EGPA

- ▶ Les démarches pédagogiques utilisées prennent en compte les difficultés rencontrées par chaque élève...
- ▶ L'adaptation des enseignements dispensés aux élèves ...favorise les pratiques de différenciation et d'individualisation pédagogique.

Il s'inscrit dans une démarche de suivi individualisé du parcours scolaire qui articule, en référence au socle commun des connaissances et compétences,

- ▶ la validation progressive des acquis enregistrée dans le livret personnel de connaissances et de compétences
- ▶ le bilan annuel



Lien vers le
LPC

Le projet individualisé engage l'équipe enseignante

- ▶ Il vise, par une attention resserrée et convergente de l'ensemble de l'équipe enseignante, l'amélioration des compétences de l'élève.
- ▶ Il est une priorité des concertations de l'équipe enseignante.
- ▶ Ses objectifs sont définis et réajustés par l'enseignant de référence



Le projet individuel concerne chaque élève mais...

... on accordera une attention toute particulière aux projets élaborés pour les élèves qui, à l'entrée en SEGPA, ne maîtrisent pas toutes les connaissances et compétences du palier 1 du socle commun.



Le projet individualisé de formation n'est pas un PPRE (Programmes personnalisés de réussite éducative)

Les élèves de SEGPA bénéficient, tout au long de leur cursus, d'un suivi individualisé dans le cadre du projet individuel de formation.

Le PPRE est une action **intensive** et de **courte durée**.

La vocation du PPRE est tout autant de prévenir la difficulté que de la pallier.



Le projet individuel est une démarche d'aide et de suivi individualisés

- ▶ Il repose sur un diagnostic
- ▶ Il fixe des priorités d'apprentissage centrées sur les lacunes les plus pénalisantes
- ▶ Il définit les formes de l'action pédagogique à mettre en œuvre
- ▶ Il est régulé
- ▶ Les compétences qu'il a permis à l'élève d'acquérir sont enregistrées dans le livret de compétences

Le projet « individuel » de formation s'apparente à un projet « personnalisé » de formation

- ▶ Les démarches pédagogiques prennent en compte les difficultés et s'appuient sur les potentialités de l'élève pour l'aider à construire et à réaliser son projet de formation.
- ▶ Les enseignants créent un climat de confiance et un contexte pédagogique stimulant visant pour chaque élève l'estime de soi et la réussite scolaire.

Le projet individuel de formation est investi par l'élève; il se nourrit de l'éducation à l'orientation

- ▶ Des pratiques de projet rendent les élèves pleinement acteurs de leur formation.
- ▶ Dès la 5ème, comme tout collégien, l'élève de SEGPA débute son parcours de découverte des métiers.
- ▶ Les activités de préparation à l'accès à une formation professionnelle diplômante conduisent à appréhender progressivement l'environnement économique, les métiers, les parcours de formation.

L'enseignant de référence, fédérateur du projet individuel de formation et d'orientation

- ▶ L'enseignant de référence aide les élèves à s'impliquer dans leur parcours d'apprentissage.
- ▶ Les enseignants sont de véritables interlocuteurs pour les élèves, à la fois constants dans leurs exigences et disponibles pour les écouter et les aider à s'exprimer.

Quelle formalisation ?

- ▶ Economique dans la forme ?
- ▶ Précise sur les objectifs visés ?
- ▶ Permettant une appropriation des objectifs par l'ensemble des enseignants de l'élève ?



Quelle organisation ?

- ▶ Matérielle quant aux emplois du temps ?
- ▶ Humaine quant aux intervenants ?



Lien PIF

Le PPS

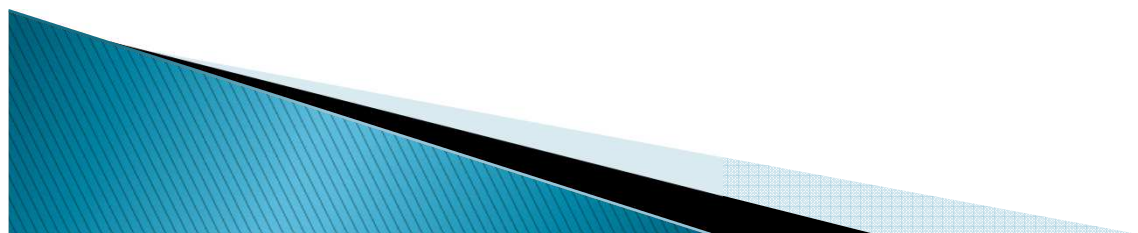
- ▶ Code de l'Education – [Article L112-2](#)
(...) il est proposé à chaque enfant, adolescent ou adulte handicapé, ainsi qu'à sa famille, un parcours de formation qui fait l'objet d'un projet personnalisé de scolarisation assorti des ajustements nécessaires en favorisant, chaque fois que possible, la formation en milieu scolaire ordinaire.
- ▶ Le projet personnalisé de scolarisation constitue un élément du plan de compensation visé à l'article L. 146-8 du code de l'action sociale et des familles. Il propose des modalités de déroulement de la scolarité coordonnées avec les mesures permettant l'accompagnement de celle-ci figurant dans le plan de compensation.

- ▶ Un projet personnalisé de scolarisation définit les modalités de déroulement de la scolarité et les actions pédagogiques, psychologiques, éducatives, sociales, médicales et paramédicales répondant aux besoins particuliers des élèves présentant un handicap
- ▶ Le PPS accompagne donc l'enfant handicapé au long de son parcours de formation, en proposant des modalités de déroulement de ce parcours.
- ▶ Le PPS est élaboré à la demande des parents. Dans sa première étape, il est élaboré par l'Equipe Pluridisciplinaire (EP), qui est une commission technique de la MDPH puis entériné et notifié par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées) qui est l'instance décisionnelle de la MDPH.



L'initiative du PPS revient aux parents

- ▶ Ce sont les parents qui ont l'initiative du PPS et qui en adressent la demande à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées).
- ▶ L'équipe pluridisciplinaire élabore le PPS à la demande (des parents) de l'élève handicapé.
- ▶ Ils peuvent prendre contact avec l'enseignant référent pour être informés avec précision sur la démarche à suivre



L'orientation des élèves après la 3ème SEGPA

- ▶ A la rentrée 2010, près de 26 000 élèves étaient en 3ème SEGPA en France (métropole+DOM). A la fin de leur année scolaire, 15 600 (60 %) ont poursuivi leur scolarité dans un établissement public ou privé sous tutelle du ministère de l'éducation nationale.
- ▶ Sur ces 15 600 élèves, 90 % sont orientés vers une première année de CAP. 40% sortiraient donc du système de l'éducation nationale.



- ▶ L'académie de Lille, une des académies qui concentrent le plus d'élèves en SEGPA en proportion de ses élèves scolarisés dans le premier cycle, accueille chaque année depuis 2008 environ 2 250 élèves en 3^{ème} SEGPA.
- ▶ Seuls 70 % poursuivent leur scolarité dans des établissements publics ou privés sous tutelle du ministère chargé de l'éducation nationale et 98 % de ces derniers s'orientent vers une première année de CAP.



LISTE DES FORMATIONS À TEMPS PLEIN EN LYCÉES PROFESSIONNELS RÉSERVÉES PRIORITAIREMENT AUX ÉLÈVES SCOLARISÉS EN 3^e SEGPA OU 3^e EN EREA

CERTIFICATS D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

A

- > Agent de la qualité de l'eaup. 7
- > Agent d'entreposage et messagerie..p. 9
- > Agent polyvalent de restaurationp. 9

C

- > Carreleur mosaïstep. 6
- > Constructeur d'ouvrages du bâtiment en alu, verre, matériaux de synthèsep. 6
- > Constructeur en canalisations de travaux publics.....p. 6
- > Cuisinep. 9

D

- > Décolletage : opérateur régléurp. 7
- > Distribution d'objets et de services à la clientèle.....p10

E

- > Employé de commerce multispécialités....p10
- > Employé de vente spécialisé (produits alimentaires).....p10
- > Employé de vente spécialisé (produits d'équipement courant)p10

F

- > Froid et climatisationp. 6

I

- > Installateur sanitairep. 6
- > Installateur thermiquep. 6

M

- > Maçonp. 6
- > Maintenance de bâtiments de collectivités.....p. 6
- > Maintenance et hygiène des locauxp10
- > Maintenance des matériels,p. 7 option matériels de parcs et jardins
- > Maroquinerie.....p. 8
- > Menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencementp. 7
- > Métiers de la blanchisseriep. 8
- > Métiers de la mode-vêtement flou....p. 8
- > Métiers du pressing.....p. 8

P

- > Peintre applicateur de revêtements ..p. 7
- > Peinture en carrosserie.....p. 8
- > Plasturgiep. 8
- > Plâtrier plaquiste.....p. 7
- > Préparation et réalisation d'ouvrages électriquesp. 8

R

- > Réparation des carrosseries.....p. 8

S

- > Serrurier métallierp. 8
- > Services hôteliers.....p10

V

- > Vendeur magasinier en pièces de rechanges et équipements automobiles.....p10

Liens vers
fichier

BILAN

--

--

--

--

--

--

--

--

--



BILAN

--

--

--

--

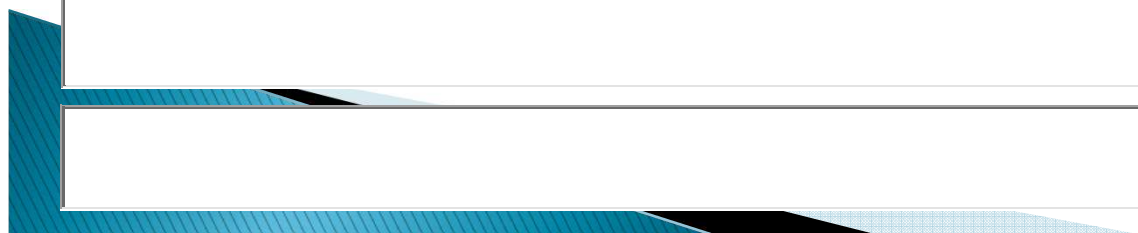
--

--

--

--

--



BILAN

--

--

--

--

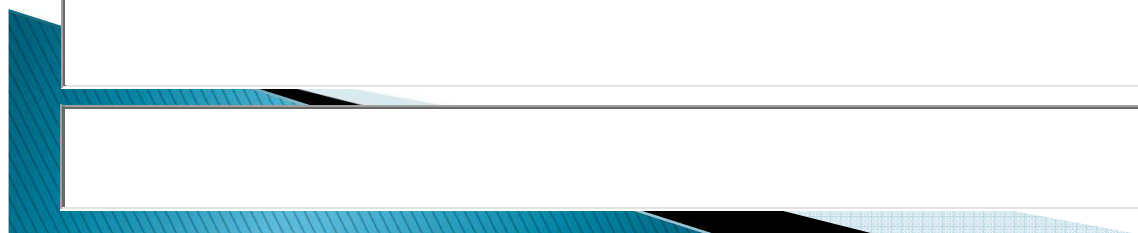
--

--

--

--

--



Merci pour votre attention

